

## Communiqué de presse du Pays de Verdun du 24/03/2026



avec



### **Le service France Rénov' du Nord Meusien alerte sur la fraude !**

Depuis le début de l'année, notre Espace Conseil France Rénov', ENORAH, observe une recrudescence de pratiques commerciales abusives et souhaite alerter les habitants sur quelques points de vigilance.

#### **Des arnaques banalisées...**

Attirés par des fausses simulations d'aides et annonces soi-disant gouvernementales sur internet, de nombreux usagers donnent leurs coordonnées et parfois d'autres données sensibles à des entreprises peu scrupuleuses.

Ces arnaqueurs, très majoritairement extérieurs au département, n'hésitent pas à usurper la bannière France Rénov'. Leur objectif : surfacturation, devis gonflés, crédits à la consommation, bons de commandes signés à l'arraché... Ces escroqueries concernent le plus souvent la vente de pompes à chaleur ou de panneaux photovoltaïques.

Il faut savoir qu'une fois un mandat donné à une entreprise et le dossier d'aides instruit par celle-ci, le ménage aura beaucoup de difficultés à revenir en arrière au risque de voir son dossier d'aides retardé voire annulé avec l'impossibilité de redéposer un autre dossier.

#### **Bon à savoir !**

France Rénov' ne démarche jamais les particuliers. Son rôle est de répondre aux sollicitations des personnes qui contactent le service : l'initiative est donc toujours laissée à l'utilisateur.

Avant de souscrire à tout type de crédit, vous devez vous renseigner sur votre éligibilité au prêt à taux zéro nommé « ECOPTZ ». Ces prêts sont mis en place par l'Etat en partenariat avec de nombreuses banques et permettent souvent de financer en grande partie les projets.

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, il n'y a actuellement ni Prime Rénov' ni CEE<sup>1</sup>. Ainsi toute mention d'une aide conséquente doit alerter !

Enorah insiste sur les garanties de fiabilité qu'offrent les organismes du Nord Meusien : auditeurs agréés MAR<sup>2</sup> locaux, maîtrises d'œuvre et artisans locaux pour les travaux.

#### **Alors comment vous prémunir de toutes ces arnaques ?**

Quel que soit votre projet de rénovation énergétique, d'énergies renouvelables ou d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie, le bon réflexe est de contacter en premier lieu votre Espace Conseil France Rénov' qui saura vous orienter et vous conseiller afin d'éviter toutes déconvenues !

Pour tous vos projets de rénovation d'ampleur, un rendez-vous personnalisé avec votre conseiller France Rénov' est désormais obligatoire avant le dépôt de la demande d'aide.

Notre conseillère attend donc vos appels au 03.72.65.01.86 !

Enfin, si vous êtes confronté à ce type de fraudes, nous vous invitons à le signaler sur le site internet dédié : <https://signal.conso.gouv.fr/fr>

---

<sup>1</sup> Certificat d'Economie d'Energie

<sup>2</sup> Mon Accompagnateur Rénov'